



Une ville... à la campagne Saint-Lin-Laurentides

900, 12^e Avenue, St-Lin-Laurentides
450 439-3130



>6001276

Mot du Maire

Bonjour chers citoyens et citoyennes,

Comme à chaque année, la ville de Saint-Lin-Laurentides est heureuse de vous accueillir à l'épluchette de blé d'inde annuelle qui se tiendra au Pavillon Beaudoin, situé au 710, rue Saint-Isidore (Parc André Auger) de 11h00 à 15h00. Cependant, veuillez prendre note que la **bonne date** de l'épluchette est bien le **30 août** et non pas le 29 tel qu'indiqué dans le calendrier de la ville. Nous vous prions donc de ne pas tenir compte de la date du calendrier, nous espérons vous y voir en grand nombre. C'est gratuit!

À tous les propriétaires de chiens, nous vous demandons de prendre des mesures de sécurité selon le règlement municipal numéro 497-2015. Dans le but d'assurer la sécurité de tous et chacun, je vous remercie de bien vouloir attacher vos chiens, afin que les résidents et plus spécifiquement les enfants puissent circuler sans danger et qu'aucun incident grave ne survienne. Merci de votre habituelle compréhension.

Très bonne nouvelle pour vous chers citoyens et citoyennes. Après plus de deux ans de travail acharné et de rencontre avec tous les intervenants, nous avons reçu l'autorisation de la CPTAQ pour l'installation d'une conduite d'eau au nouveau puit situé sur la Côte Jeanne. Merci à tous les intervenants et tout particulièrement à l'UPA de nous avoir soutenu dans ce projet de grande importance. Le début des travaux est prévu pour la mi-août.

Les travaux de réfection de la 12^e avenue ont maintenant débuté avec le repositionnement des poteaux qui étaient en bordure de la rue, ceci afin d'embellir et de sécuriser l'emplacement. Par la suite Hydro Québec, Bell et Vidéotron rebrancheront les câbles.

Un îlot central sera aménagé entre la Caisse Desjardins et l'hôtel de ville ce qui occasionnera beaucoup d'inconvénients dans ce secteur. Nous vous demandons votre collaboration en étant courtois et patients. Ces travaux devraient se terminer à la mi-novembre.

Patrick Massé, Maire

Service des incendies

Extincteur portatif

Tout occupant devrait être équipé d'un extincteur portatif et en connaître le fonctionnement afin d'être en mesure de contrôler un début d'incendie.

Conseils :

- Procurez-vous un extincteur portatif de typer 2A, 10 BC.
- Installez l'extincteur dans un endroit sécuritaire et éloigné des risques d'incendie.
- Au moment de l'utilisation, dirigez le jet à la base des flammes.
- Utilisez l'extincteur à une distance de 3 à 4 mètres du feu et assurez-vous d'avoir une voie d'évacuation derrière vous.
- Faites remplir l'extincteur portatif après l'avoir utilisé, même si son utilisation était de très courte durée.
- Faites remplir votre extincteur tous les six ans.
- Toujours composer le 911. Votre service d'incendie fera les vérifications plus approfondies.

Ronald Bruyère, Directeur service incendie



Ventes de garage



N'oubliez pas que pendant la fin de semaine de la Fête du Travail, soit le 5, 6 et 7 septembre 2015, il est permis de tenir votre vente de garage dans la ville de Saint-Lin-Laurentides. Nous vous souhaitons beaucoup de succès.

Bibliothèque

Mardi le 15 septembre prochain, il y aura « Un temps d'un conte » pour les 3 à 5 ans à la bibliothèque municipale, de 9h30 à 11h00. Veuillez vous inscrire à la bibliothèque au 450-439-2486. C'est gratuit.



Résidus domestiques dangereux

Veuillez prendre note que la ville de Saint-Lin-Laurentides, en collaboration avec la MRC de Montcalm offre à sa population un service de prise en charge des résidus domestiques dangereux,



des pneus hors d'usage et du matériel électronique. Cette collecte se tiendra le samedi 15 août 2015 de 8h à 16h au garage municipal situé au 252, rue J-H. Corbeil derrière l'hôtel de ville de Saint-Lin-Laurentides. Les résidus domestiques dangereux sont des produits générés par des individus dans le cours d'une activité purement domestique et qui contiennent des substances nuisibles à la santé des êtres humains et de l'environnement. Ces produits deviennent des RDD à partir du moment où ils ne sont plus utilisés, qu'ils sont périmés ou encore, lorsqu'ils sont jetés. Voici quelques exemples de RDD : ammoniaque (nettoyants pour vitres), alcool à friction et antiseptique, antigel et huiles usées, batterie de véhicule, bonbonnes de propane, boules à mites, chasse-moustique, cire à meuble, décapants, vernis, essence, parfums, piles, solvants et aérosols, vernis à ongles...etc. De plus, les pneus hors d'usage sans les jantes sont acceptés : voitures, camions, petits pneus sauf les pneus de bicyclette. Voici quelques exemples de matériel électronique : amplificateur, cellulaire, chargeur, clavier, écran, électroménager sauf réfrigérateur, imprimante, téléviseur, ordinateur... etc.

Collecte de gros rebus

Veuillez noter que la collecte de gros rebus (matelas, bibliothèque, bureau, chaise, etc.), en quantité raisonnable bien sûr, s'effectue en même temps que la collecte des ordures ménagères, jeudi le 17 septembre 2015. Par contre, si vous avez d'autres rebus après le 17 septembre, nous vous invitons à vous présenter au Centre de dépôt, situé au 252, J-H Corbeil (au coût de 30 \$ par verge cube) les heures d'ouverture sont le lundi et le jeudi de 13h à 15h et le samedi de 8h à 16h.

Un petit rappel : la collecte de recyclage s'effectue toujours le vendredi aux 2 semaines, et le compostage tous les vendredis. Les bacs doivent être déposés au bord de la route la veille de la collecte à partir de 17h. Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer au : 450-439-3130 poste 7200.

Service d'urbanisme

Le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q-2, r.22 et la Loi sur la qualité de l'environnement déterminent le choix et la mise en place des installations septiques.

Toute personne qui a l'intention de construire un bâtiment principal ou secondaire, d'ajouter une chambre à sa résidence ou de modifier une installation septique doit, au préalable, obtenir un certificat d'autorisation de la municipalité et consulter un technologue ou un ingénieur.

Nous vous rappelons que la vidange des fosses septiques est obligatoire à tous les 2 ans lorsqu'il s'agit d'une résidence permanente et tous les 4 ans pour les résidences saisonnières.

Pour toutes informations, contactez le service de l'urbanisme au 450 439-3130 poste 7265

Épluchette de blé d'inde

À tous les citoyennes et citoyens,

Vous êtes invités, le dimanche 30 août prochain à venir vous amuser à l'épluchette de blé d'inde de la ville de Saint-Lin-Laurentides. Nous vous attendrons au Pavillon Beaudoin, situé au 710 rue Saint-Isidore (Parc André Auger) et ce de 11h00 à 15h00.

Au menu : activités, tirages, blés d'inde gratuits et beaucoup de plaisir !

Permis d'alcool et nourriture également disponible sur place \$

Il est important de stationner vos véhicules à l'hôtel de ville et d'utiliser la passerelle pour vous rendre sur le site.

Au plaisir de vous y voir !



Fermeture des bureaux

Les bureaux municipaux sont ouverts du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00. Cependant, les bureaux municipaux et la bibliothèque seront fermés le lundi 7 septembre 2015 pour la Fête du Travail.

Bonne rentrée scolaire à tous les étudiants.